

Résultats du Groupe d'experts sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données et ses conclusion (1^{er} avril 2021)

Lea Kauppi,
Co-présidente du Groupe de travail de
la surveillance et de l'évaluation
Institut finlandais de l'environnement



Objectif de la réunion d'experts

Objectif principal : examiner en détail les activités proposées en matière de surveillance, d'évaluation et d'échange de données pour 2022-2024, notamment l'actualisation des directives sur la surveillance et l'évaluation de la Convention à la lumière des éléments suivants :

- Le travail antérieur mené sur la surveillance et l'évaluation au titre de la Convention sur l'eau
- Les résultats de l'enquête sur les priorités du programme de travail pour 2022-2024 de la Convention sur l'eau ;
- Un aperçu des directives existantes sur la surveillance et l'évaluation, en analysant les différentes possibilités de les actualiser et/ou de les compléter avec un ensemble de bonnes pratiques et de nouvelles orientations concernant des questions transversales. Avantages et limites des différentes possibilités.
- Informations communiquées par les organisations partenaires au sujet des activités en cours et prévues, et identification des synergies possibles.

Résultats principaux – évaluation des directives existantes

- Approche stratégique toujours amplement valable
- Actualiser et compléter éventuellement les chapitres consacrés aux modalités de gestion et d'échange des données
- Améliorer les aspects liés à la durabilité / le financement / le fondement juridique (par exemple, prêter attention aux mécanismes de financement qui appuient la continuité des opérations)
- Les progrès « techniques » doivent être actualisés

Éléments qu'il convient de prendre en compte pour les directives techniques (pour toute actualisation éventuelle)

- Actualisation avec de nouvelles définitions, références ; des documents techniques sont disponibles
- Référence à la Directive-cadre sur l'eau de l'UE – actualiser et tenir compte d'autres directives régionales
- Lier l'amélioration de la qualité de l'eau à l'écologie, ainsi que le statut des eaux aux pressions qui sont exercées sur ces ressources
- Intégrer la conception commune de réseaux de surveillance et des campagnes d'échantillonnage communes. Mettre l'accent sur l'assurance/le contrôle de la qualité, notamment en ce qui concerne les procédures d'échantillonnage
- Intégrer l'interaction entre les eaux souterraines et les écosystèmes associés, le débit écologique
- Étayer les chapitres qui mettent en évidence la nécessité de renforcer les capacités à l'échelle nationale et transfrontière en utilisant des systèmes à ces niveaux
- Nouvelles technologies et méthodes (telles que la télédétection, les détecteurs automatiques)
- Assurer l'inclusivité (genre) et la participation de toutes les parties prenantes

Résultats principaux – la voie à suivre

- La quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, et l'Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations (4-6 décembre 2019), l'enquête du programme de travail et la Réunion d'experts sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données fournissent une base solide pour l'inclusion d'activités dans le projet de programme de travail au titre de la Convention sur l'eau pour 2022-2024 pour le domaine d'activité 2 *Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières*. → Besoins des pays et intérêts des organisations partenaires et des organismes de bassin, et possibilités de coopération avec les partenaires identifiés et bien documentés.
- **La voie à suivre clarifiée** : l'actualisation des directives techniques a été évaluée comme étant laborieuse et non prioritaire pour l'heure. Il existe en revanche des questions transversales (qui concernent toutes les eaux) qui ne sont pas abordées de manière exhaustive dans les directives ou pour lesquelles les possibilités ont considérablement évolué, notamment les aspects liés aux données, grâce aux progrès technologiques → Recueillir les expériences en matière de partage de données et les mettre en commun. L'approche stratégique – toujours valable – peut acquérir une dimension mondiale et être complétée par les perspectives de différentes régions.
- **Le domaine d'activité 2 a récemment été réactivé et attire grandement l'attention** des Parties, des non-parties et des partenaires. Il est possible de créer un élan en suscitant une prise de conscience et en communiquant avec les régions du monde entier en vue d'appliquer les stratégies et directives au niveau du pays/de la région. Il est prévu que des projets pilotes en cours dans certains bassins se poursuivent à travers le nouveau programme de travail, mais il reste encore à définir quels autres pays et bassins souhaitent en faire autant.
- **Les partenaires ont manifesté leur volonté de coopérer** : documents d'orientation technique et activités techniques, études de cas. Intérêt pour les ateliers ; activités régionales.
- **D'autres domaines d'activité au titre de la Convention sur l'eau** (tels que le domaine d'activité 3.4 relatif aux dialogues sur les politiques nationales, le domaine d'activité 4 sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et le domaine d'activité 5 sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières) peuvent contribuer au travail mené sur les questions transversales relatives à la gestion et au partage des données et informations, et à toute actualisation de l'orientation.

Je vous remercie de votre attention !

Avez-vous des questions ?



Rejoignez-nous sur Twitter : **@UNECE_Water #WaterConvention**



facebook

Rejoignez-nous sur Facebook : **@UNECEWater**



Rejoignez-nous sur LinkedIn : **@UNECEWater**